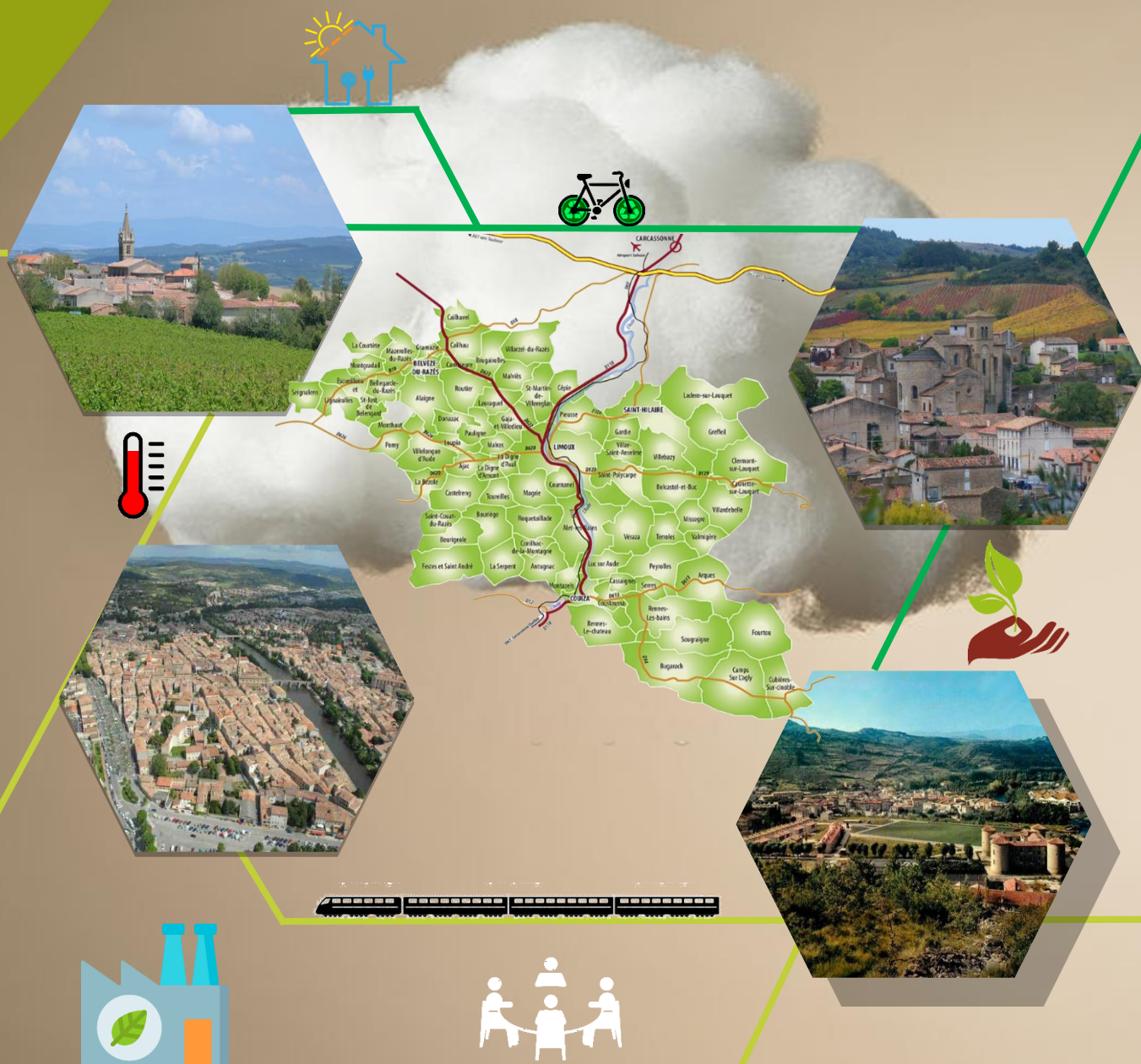




PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL LIMOUXIN

Octobre 2022

ETUDE
ENVIRONNEMENTALE
STRATEGIQUE
RESUME NON
TECHNIQUE

Présentation générale de la Communauté de Communes du Limouxin

Situé à l'ouest du département de l'Aude, le territoire de la Communauté de Communes du Limouxin regroupe 76 communes et 28 098 habitants, répartis sur 826 km² de superficie.

Le territoire se caractérise par des espaces naturels très diversifiés. En raison de la richesse de sa biodiversité et de ses espaces, le territoire fait l'objet d'un nombre particulièrement important de mesures de protection. Il reste néanmoins marqué par des enjeux de reconquête et de maintien des milieux face à l'urbanisation, notamment aux abords de Limoux, ainsi que de réduction des pollutions d'origine agricole et urbaine.

Le PCAET du Limouxin couvre le périmètre administratif de la Communauté de Communes et donc de ses 76 communes.



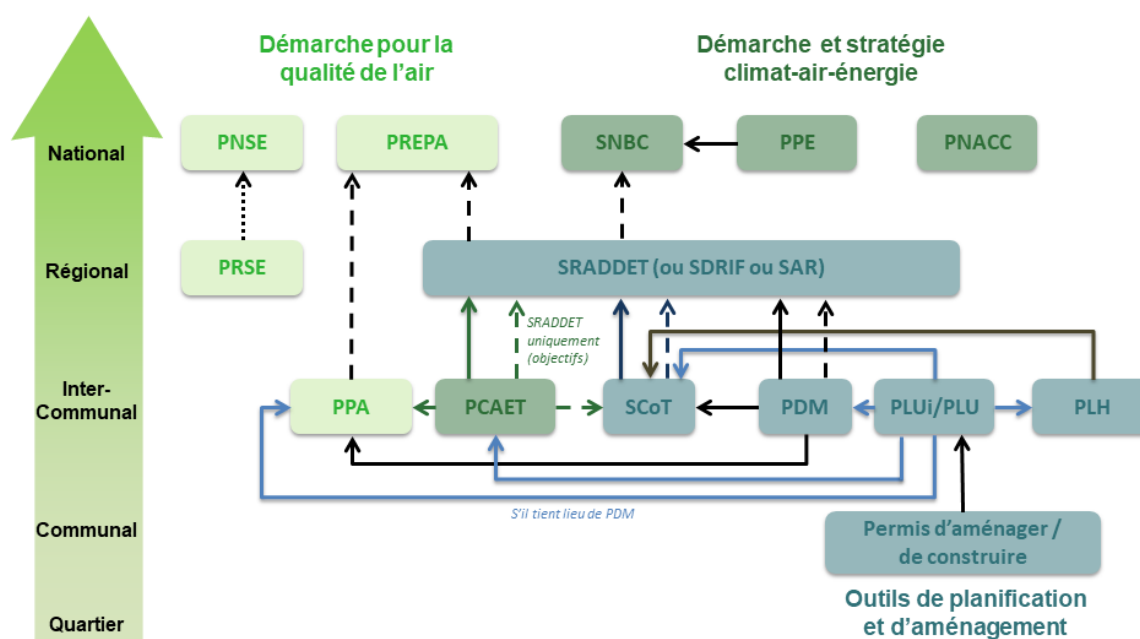
récupération, de développer le stockage et d'optimiser la distribution d'énergie, de développer les territoires à énergie positive, de favoriser la biodiversité pour adapter le territoire au changement climatique, de limiter les émissions de gaz à effet de serre et d'anticiper les impacts du changement climatique.

L'articulation des plans et démarches existantes avec le PCAET

Le PCAET de la Communauté de Communes du Limouxin doit être compatible avec le **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)** de la région Occitanie et prendre en compte ses objectifs.

Les plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes qui composent la Communauté de Communes doivent quant à eux prendre en compte le PCAET.

De manière indirecte, le PCAET doit contribuer et s'articuler avec d'autres documents ou stratégies à l'échelle nationale ou régionale, comme la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) ou le **Plan Régional Santé Environnement (PRSE)** 2017-2021 de la région Occitanie, qui vise à réduire les inégalités territoriales de santé liées à l'environnement. Sur des champs thématiques plus particuliers, d'autres documents ont été consultés et associés à la réflexion sur la stratégie : le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), le Plan de Prévention des Risques (PPR), etc.



Légende:

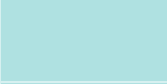
- > « Doit être compatible avec » signifie « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales »
- - - -> « Doit prendre en compte » signifie « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales »
-> Constitue un volet

Figure 1. Lien entre le Plan Climat et les autres documents réglementaires

État initial de l'environnement et enjeux du territoire

La synthèse des enjeux environnementaux par dimensions, elles-mêmes déclinées en 14 composantes, est résumée ci-dessous, à l'aide du code couleur suivant :

	Risque faible		Risque fort
	Risque moyen		Risque très fort

	COMPOSANTE	ICONE	RISQUE
1 - Patrimoines naturels	Biodiversité et zonages environnementaux		
	Continuités écologiques		
2 - Ressources naturelles et pollutions	Eau et milieux aquatiques		
	Sols, sous-sols et espaces		
	Déchets		
3 - Santé-environnement et risques	Qualité de l'air		
	Nuisances		
	Risques technologiques		
4 - Paysages et cadre de vie	Patrimoines paysagers		
	Patrimoines bâtis et architecture		
5- Energie et changement climatique	Besoins et sources d'énergie		
	Émissions de GES, stock et séquestration carbone		
	Climat : adaptation et risques naturels		

Principaux enjeux pour le PCAET

Pour résumer, les principaux enjeux issus de l'évaluation environnementale stratégique à prendre en compte dans le PCAET sont les suivants :

Enjeux majeurs PCAET

- Réduction des consommations énergétiques
- Déploiement de la production d'énergies renouvelables
- Réduction de la facture énergétique et des émissions de GES
- Amélioration générale de la qualité de l'air
- Réduction des quantités de déchets

Enjeux importants PCAET

- Aménagement du territoire (maîtrise des pollutions agricole et urbaine)
- Résorption de décharges sauvages
- Limitation de l'exposition des personnes, des biens et des activités aux risques naturels (inondations, feux de forêt, aléas climatiques)

Enjeux modérés PCAET

- Préservation des espaces naturels
- Maîtrise de l'urbanisation
- Préservation de la qualité des ressources naturelles du territoire (eau, sols, sous-sols).

Synthèse du diagnostic

Le diagnostic territorial du PCAET fournit une première analyse des potentiels du territoire en matière d'adaptation locale aux changements climatiques, d'amélioration de la qualité de l'air, de préservation des milieux et de la santé, de sobriété énergétique et de développement des énergies renouvelables.

Si l'on compare le profil énergétique du Limouxin à celui de la Région, on remarque que la répartition par secteur des consommations d'énergie est assez similaire, avec néanmoins une part plus importante de l'industrie et de l'agriculture, et une part plus faible du secteur tertiaire sur le territoire.

Chiffres clés :

Facture énergétique

1 541 €/an par ménage



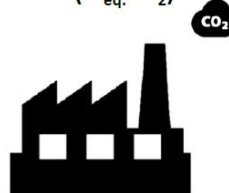
Consommation d'énergie

777 GWh



Émissions de GES

177 (kt_{eq.}CO₂).

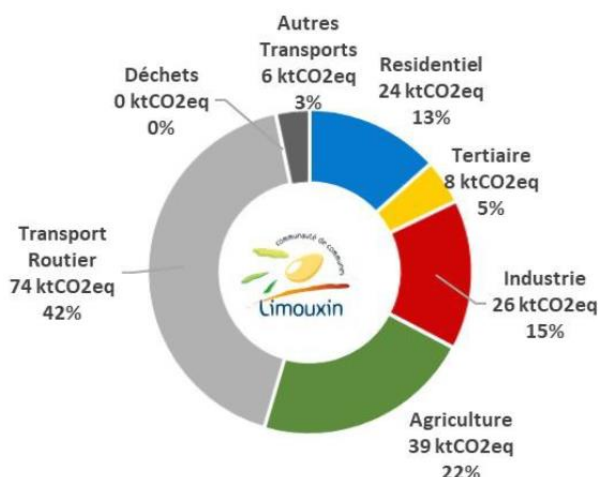
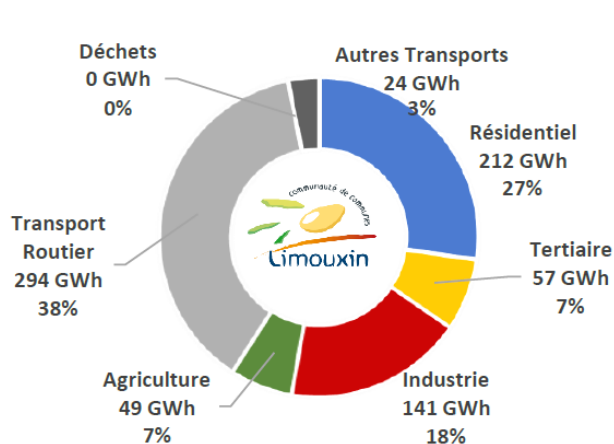


Énergies renouvelables

151 GWh/ an.



La répartition des consommations d'énergie est ainsi marquée par les spécificités du territoire : importantes activités agricoles et industrielles. Cela est également conforté quand on fait le ratio par habitant : il est plus important sur l'échelle du territoire 27,2 MWh/habitant contre 21 MWh/habitant à l'échelle régionale.



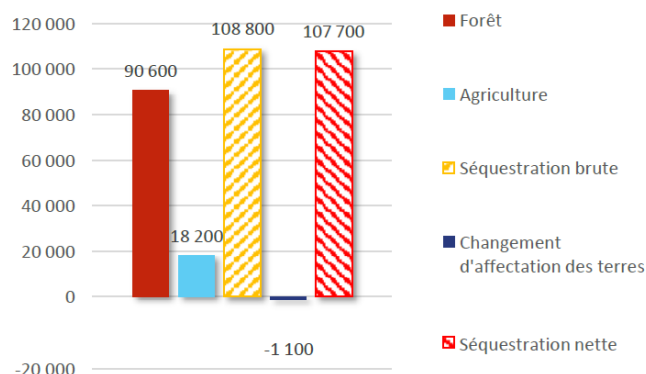
L'analyse des émissions de gaz à effet de serre permet d'identifier les secteurs à forts enjeux climatiques. On peut constater que le secteur du transport représente 45 % des émissions de GES sur le territoire et l'agriculture 22%. Au total ce sont 177 ktCO₂eq qui sont émises par la CCDL.

La séquestration nette du territoire du Limouxin s'élève à 107 700 tCO₂/an soit 61% des émissions totales du territoire. Cela correspond à la capacité d'absorption du CO₂ atmosphérique par l'activité biologique au sein des espaces naturels, qui contribuent à diminuer la concentration de CO₂ atmosphérique et jouent donc un rôle primordial de régulation du climat.

Les espaces forestiers du territoire couvrent 42 922 ha, soit environ 52% de la surface du Limouxin.

Les principales vulnérabilités du Limouxin face au changement climatique identifiées lors du diagnostic sont les suivantes :

Séquestration nette de CO₂ (tCO₂/an)



Ressource en Eau

Pression accrue par les activités économiques
Qualité altérée (nitrate, pesticides)
Quantité réduite en période estivale
Fonctionnement écologique des milieux
Inondations

Santé

Canicule
Ressource en eau
Catastrophes climatiques
Qualité de l'air
Ilots de chaleur
Erosion de la biodiversité

Transports

Rupture des infrastructures
(inondation et mouvement de terrain)

Agriculture

Perte de rendement
(inondation, sécheresse, fortes pluies)

Tourisme

Confort impacté donc comportement des touristes modifié
(séjours plus courts, séjours en dehors de la période estivale, diminution de la fréquentation, etc.)

Tissu urbain

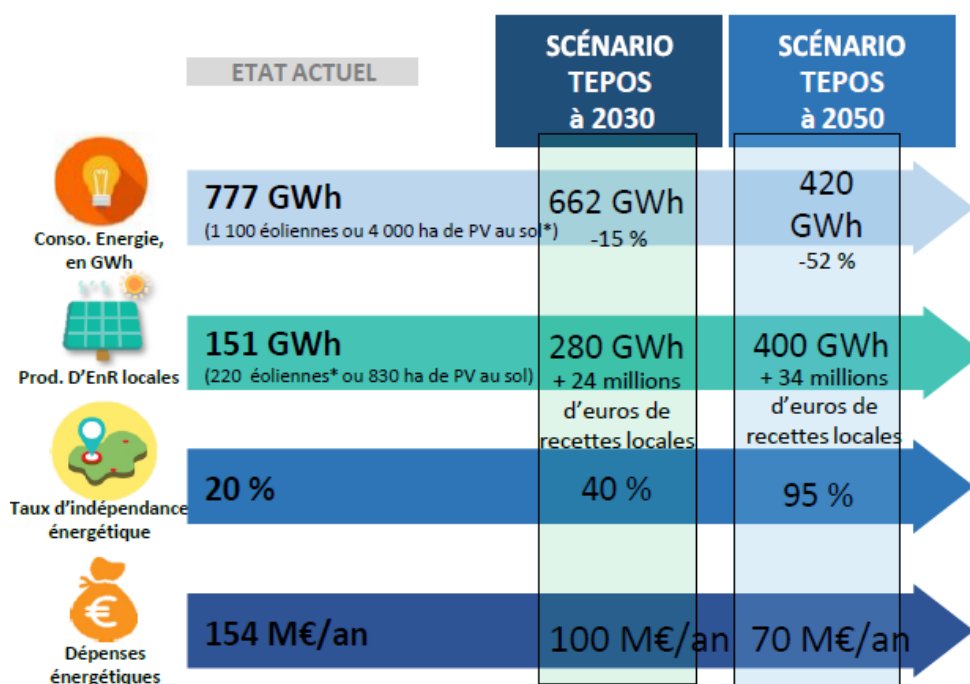
Effondrement
Rupture des infrastructures
Crue de fleuve et rivières

Espaces naturels et biodiversité

Pollinisation menacée
Ecosystèmes fragilisés
Perte de rendement

Synthèse de la stratégie territoriale

La stratégie territoriale du Limouxin est basée sur un scénario TEPOS en 2050. Ce scénario ambitieux implique des efforts de réduction des consommations concernant l'ensemble des secteurs et de développement d'énergies renouvelables. Cette stratégie renforce l'indépendance énergétique du territoire et par conséquent diminue ses dépenses énergétiques. Les objectifs atteignables en suivant la trajectoire TEPOS à l'horizon 2030 et 2050 sont résumés ci-contre.



Pour atteindre ces objectifs ambitieux, le territoire doit entreprendre un virage important, ainsi à la vue des résultats obtenus lors des différents diagnostics réalisés au sein du territoire, six grands axes stratégiques ressortent :

GÉNÉRALISER LA SOBRIÉTÉ ET L'EFFICACITÉ THERMIQUE DU PATRIMOINE BÂTI PAR L'UTILISATION DE TECHNIQUES ET MÉTHODOLOGIES ADAPTÉES.

PROPOSER MOYENS DE TRANSPORT PROPRES ET ACCESSIBLES ADAPTÉS À TOUS EN MILIEU RURAL .

DÉVELOPPER LES ENR RESPECTUEUSES DES PAYSAGES



Le plan d'actions prend en compte les enjeux identifiés lors du diagnostic territorial ainsi que les points de vigilances et les recommandations environnementales associées, présentées dans la partie suivante.

Analyse des incidences environnementales

L'analyse des incidences environnementales de l'ensemble des actions sur les 3 milieux physique, naturel et humain a été réalisée au cours de leur élaboration et a permis de les construire en limitant leur impact potentiel. Ces trois milieux incluent les sous-thématiques suivantes :

- Milieu physique : sols/sous-sols, eau, ressources non renouvelables, énergie et climat, qualité de l'air ;
- Milieu naturel : ZNIEFF, zones humides, zones Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles, trame verte et bleue, biodiversité ;
- Milieu humain : santé et nuisances, parc bâti, activités économiques, infrastructures de transports, risques technologiques, déchets.

Les incidences peuvent être directes (directement issues de la mise en place de l'action) ou indirectes (n'émanant pas de l'action en elle-même mais des actions induites par celle-ci). Les incidences indirectes apparaissent en blanc dans les tableaux suivants.

L'analyse a été menée en suivant, pour chaque thématique environnementale et chaque action, le logigramme présenté ci-dessous :

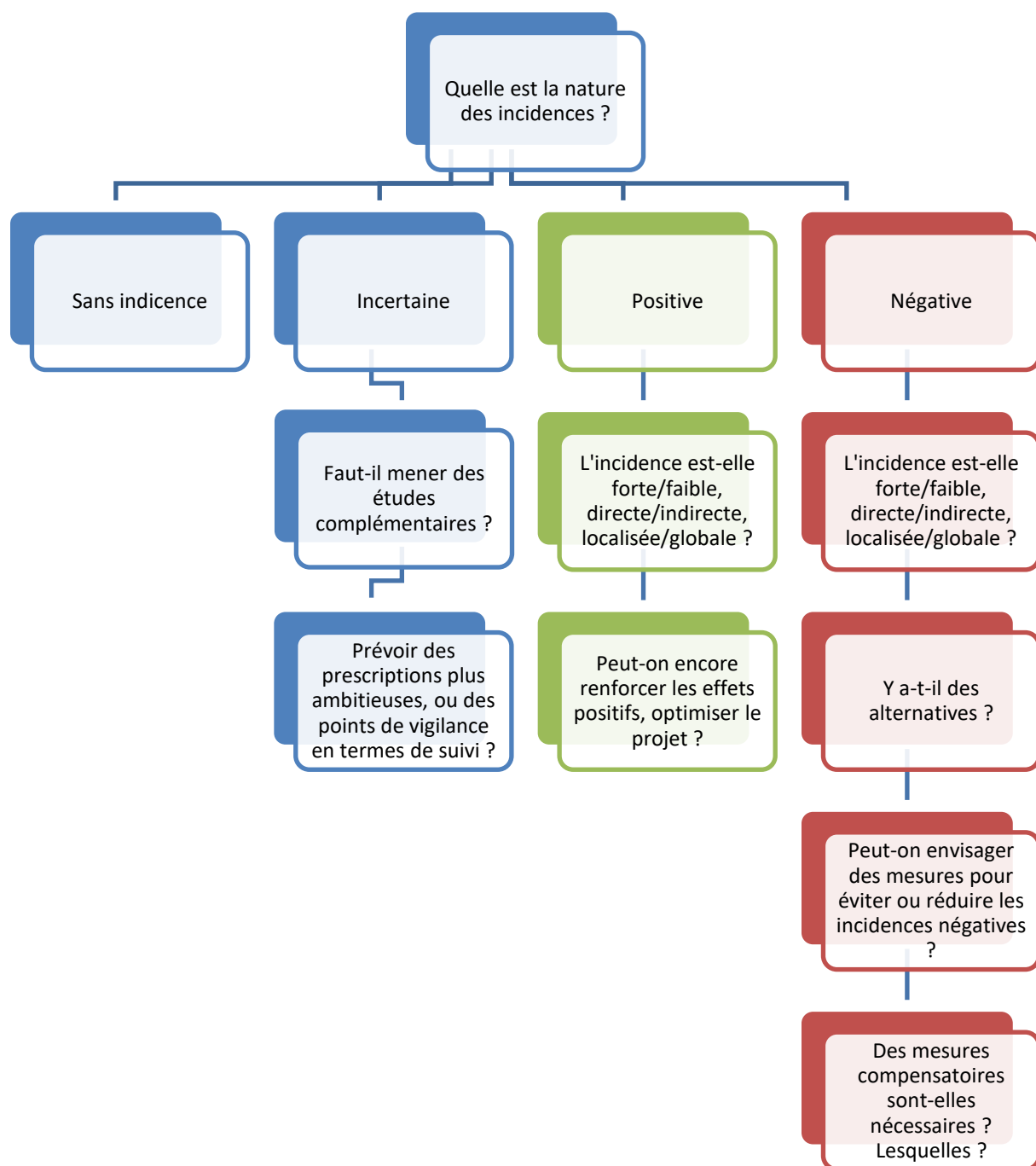
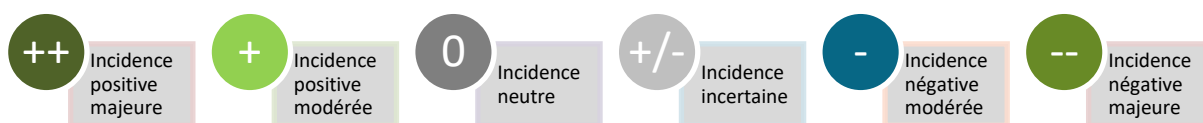


Figure 2. Détail de la méthodologie appliquée pour évaluer les incidences du PCAET

Les résultats de l'analyse des incidences environnementales sont présentés à l'aide du code couleur ci-dessous :



Analyse des incidences environnementales de la stratégie

• Incidences sur le milieu physique :

Thématiques	Incidence globale	Points de vigilance et Recommandations
Sols/Sous-sol	+	Les études réalisées en lien avec le développement des EnR devront permettre de limiter au maximum les impacts. L'artificialisation des sols devra être évitée dans la mesure du possible en privilégiant les implantations sur des tissus déjà urbanisés, sols pollués ou sur les toits des bâtiments (pour le solaire par exemple). En lien avec l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN), le renouvellement urbain et la densification devront être favorisés afin de limiter l'artificialisation des sols. L'artificialisation inévitable des sols pourra être compensée par le développement de la biodiversité en ville par exemple (espaces verts, toits et murs végétalisés...).
Eau	+	Les études réalisées en lien avec le développement des EnR devront permettre de limiter au maximum les impacts sur l'eau.
Ressources non renouvelables	++	Les études réalisées en lien avec le développement des EnR devront prendre en compte les impacts possibles sur la biodiversité, les sols et l'eau du site réhabilité.
Énergie – Climat	++	Les études réalisées en lien avec le développement des EnR devront permettre de limiter au maximum les impacts sur l'environnement, les lieux d'implantation devront être réfléchis en amont. Point de vigilance en lien avec l'exploitation forestière pour la production de bois énergie local sur l'impact sur le milieu naturel : le développement de cette filière devra être conditionné à un choix approprié d'essences adaptées au territoire et permettant de garantir la diversité des espèces. Point de vigilance à noter quant au choix de la pratique sylvicole : bien que la combustion du bois soit souvent considérée comme neutre en carbone, l'ADEME ¹ a réalisé une analyse du cycle de vie montrant l'impact variable induit par une augmentation de la récolte du bois sur les stocks de carbone ou le puits de carbone forestier : il peut diminuer, ou augmenter, suivant les pratiques sylvicoles modélisées. L'ADEME recommande donc de favoriser les pratiques sylvicoles permettant d'augmenter la production de bois-énergie, tout en limitant la diminution ou en augmentant les stocks moyens de carbone en forêt. Comme la production de plaquettes forestières à partir de nouveaux boisements sur des terres actuellement non boisées en déprise agricole ou sur des friches urbaines, qui peut favoriser en même temps le stockage de carbone en forêt. Enfin, le risque d'incendie, accru avec le changement climatique, devra également être pris en compte.
Air	+	Il faudra veiller sur les bonnes pratiques et le bon matériel nécessaires à l'utilisation saine du bois comme énergie de chauffage (labellisation « flamme verte » des appareils de combustion, allumage du feu par le haut, etc.).

• Incidences sur le milieu naturel :

Thématiques	Incidence globale	Points de vigilance et Recommandations
Biodiversité	+	Les études réalisées en lien avec le développement des énergies renouvelables, l'urbanisation et les mobilités douces devront permettre de limiter au maximum les impacts.
Zones protégées (dont zones Natura 2000) et d'intérêt écologique	0	L'artificialisation inévitable des sols devra être compensée par le développement de la biodiversité en ville par exemple (espaces verts, toits et murs végétalisés, ...). La restauration et la préservation des espaces naturels est essentielle pour la survie de certaines espèces ou espaces.

¹ D'après : <https://presse.ademe.fr/2022/01/avis-dexpert-ademe-foret-bois-energie-et-changement-climatique-quelles-pratiques-sylvicoles-pour-ameliorer-le-bilan-carbone-des-plaquettes-forestieres.html>

		<i>La restauration et l'entretien des zones humides permettra une meilleure qualité des sols, de l'eau et une meilleure séquestration carbone, ce qui permettra ainsi de lutter contre le changement climatique.</i>
Trame verte et bleue	+	<i>Le développement des énergies renouvelables et des mobilités douces devra permettre de limiter au maximum les impacts : implantation exclue sur ces trames.</i>
Risques naturels	0	<i>Des mesures face à l'augmentation du risque d'inondation, de canicule et de sécheresse devront être prises. Il serait intéressant de porter attention à la résilience du territoire face à ces risques.</i>

• **Incidences sur le milieu humain :**

Thématiques	Incidence globale	Points de vigilance et Recommandations
Population et santé (dont risques sanitaires)	+	/
Parc bâti	++	<i>En lien avec l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN), le renouvellement urbain, la mobilisation du parc vacant dans les centres bourgs et la densification devront être favorisées afin de limiter l'artificialisation des sols.</i>
Activités économiques	+	<i>Des actions sur la réduction des émissions de GES des industries du territoire devront être mises en œuvre pour contribuer davantage à la transition énergétique de l'ensemble du territoire. La mutualisation des outils / engins peut-être un levier également. Travailler sur une réduction des consommations énergétiques plus approfondie : compréhension des consommations (GTB ou monitoring), performance des machines, gestion de l'énergie...</i>
Infrastructures de transport	++	/
Risques technologiques	-	<i>En plus du respect de la réglementation ICPE, des contrôles supplémentaires des unités de méthanisation pourront être mis en place afin de s'assurer qu'aucune pollution du milieu n'ait lieu. Éloigner le plus possible les habitations des installations (ou inversement).</i>
Déchets	++	<i>De la sensibilisation pourra être effectuée pour réduire davantage la quantité de déchets et prévenir les dépôts sauvages.</i>
Nuisance	0	<i>Distance de 200m à prévoir entre les nouvelles usines de méthanisation et les habitations.</i>

Analyse des incidences environnementales du plan d'actions

• Incidences sur le milieu physique :

Action		Milieu Physique									
N°	Nom	Sols/Sous-sols		Eau		Ressources non renouvelables		Energie - Climat		Air	
		Avant mesure ERC	Après mesure ERC	Avant mesure ERC	Après mesure ERC	Avant mesure ERC	Après mesure ERC	Avant mesure ERC	Après mesure ERC	Avant mesure ERC	Après mesure ERC
Axe 1. Généraliser la sobriété et l'efficacité thermique du patrimoine bâti par l'utilisation de techniques et méthodologies adaptées											
1	Rénovation du parc privé et public.	+/-	0	+/-	0	+/-	0	++	++	+	+
2	Construction d'écoquartiers et bâtiments écologiques.	+/-	0	+/-	0	++	++	+/-	+/-	+	+
3	Soutenir les filières matériaux locaux écoresponsables pour le secteur du bâtiment.	0	0	0	0	++	++	+	+	+	+
Axe 2. Des moyens de transport propres et accessibles adaptés à tous en milieu rural											
4	Diagnostiquer les attentes de mobilité sur le territoire pour la mise en place d'actions et d'expérimentations solidaires.	0	0	0	0	0	0	+	+	+	+
5	Développer les infrastructures adaptées au déploiement des mobilités douces.	-	0	0	0	0	0	++	++	++	++
6	Réflexion sur une mobilité propre pour la CCL.	0	0	0	0	0	0	+	+	+	+
7	Optimiser l'utilisation de la voie ferrée pour le transport de personnes et de marchandises.	+/-	0	0	0	0	0	++	++	++	++
Axe 3. Développer des ENR respectueuses des paysages											
8	Favoriser la montée en compétences des élus sur les ENR afin de planifier un développement répondant aux enjeux énergétiques et écologiques.	0	0	0	0	0	0	+	+	0	0
9	Développer des ENR électriques sur le territoire.	-	+/-	0	0	+	++	++	++	+	+
10	Développer la filière Biogaz sur le territoire.	-	0	0	0	0	0	+/-	+	0	0

Axe 4 : Maintenir et développer la séquestration carbone sur le territoire											
11	Gérer les ressources en bois et investir dans le bois énergie.	+/-	0	0	0	0	0	++	++	+/-	+/-
12	Accompagner le développement d'une agriculture durable sur le territoire.	+	+	+	+	0	0	++	++	0	0
Axe 5 : Protéger les populations et les activités économiques en s'adaptant au changement climatique											
13	Relocaliser l'alimentation sur le territoire afin de multiplier les circuits court.	0	0	0	0	0	0	+	+	+	+
14	Restauration du cycle de l'eau.	-	0	+/-	0	0	0	0	0	0	0
15	Réduire la production de déchets sur le territoire.	++	++	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Mettre en place une politique d'éco responsabilité interne à la CCL.	+/-	0	0	0	0	0	+	+	+	+
17	Sensibiliser la jeunesse à l'environnement.	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
18	Faire des communes un modèle d'adaptation au changement climatique	+	+	++	++	0	0	++	++	0	0
19	Encourager et accompagner les entreprises du territoire à entamer des démarches de transition écologiques et énergétiques.	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Axe 6 : Communication et gouvernance											
20	Piloter, animer et évaluer le PCAET	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Mettre en place une communication dense efficace et diversifiée à l'aide des moyens de communication existants du Limouxin.	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+

• **Incidences sur le milieu naturel :**

Action		Milieu Naturel							
N°	Nom	Biodiversité		Zones protégées (dont Natura 2000) et d'intérêt écologique		Trame verte et bleue		Risques naturels	
		Avant mesure ERC	Après mesure ERC	Avant mesure ERC	Après mesure ERC	Avant mesure ERC	Après mesure ERC	Avant mesure ERC	Après mesure ERC
Axe 1. Généraliser la sobriété et l'efficacité thermique du patrimoine bâti par l'utilisation de techniques et méthodologies adaptées									
1	Rénovation du parc privé et public.	0	0	0	0	0	0	0	0
2	Construction d'écoquartiers et bâtiments écologiques.	0	0	0	0	0	0	-	0
3	Soutenir les filières matériaux locaux écoresponsables pour le secteur du bâtiment.	0	0	0	0	0	0	0	0
Axe 2. Des moyens de transport propres et accessibles adaptés à tous en milieu rural									
4	Diagnostiquer les attentes de mobilité sur le territoire pour la mise en place d'actions et d'expérimentations solidaires.	0	0	0	0	0	0	0	0
5	Développer les infrastructures adaptées au déploiement des mobilités douces.	+/-	+	+/-	0	+/-	0	0	0
6	Réflexion sur une mobilité propre pour la CCL.	0	0	0	0	0	0	0	0
7	Optimiser l'utilisation de la voie ferrée pour le transport de personnes et de marchandises.	+/-	0	+/-	0	+/-	0	+/-	0
Axe 3. Développer des ENR respectueuses des paysages									
8	Favoriser la montée en compétences des élus sur les ENR afin de planifier un développement répondant aux enjeux énergétiques et écologiques.	+/-	0	+/-	0	+/-	0	0	0
9	Développer des ENR électriques sur le territoire.	-	0	-	0	-	0	+/-	0
10	Développer la filière Biogaz sur le territoire.	-	0	-	0	-	0	0	0
Axe 4 : Maintenir et développer la séquestration carbone sur le territoire									

11	Gérer les ressources en bois et investir dans le bois énergie.	+/-	0	+/-	0	+/-	0	0	0
12	Accompagner le développement d'une agriculture durable sur le territoire.	+	+	0	0	0	0	0	0

Axe 5 : Protéger les populations et les activités économiques en s'adaptant au changement climatique

13	Relocaliser l'alimentation sur le territoire afin de multiplier les circuits court.	0	0	0	0	0	0	0	0
14	Restauration du cycle de l'eau.	0	0	0	0	0	0	+/-	0
15	Réduire la production de déchets sur le territoire.	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Mettre en place une politique d'éco responsabilité interne à la CCL.	+/-	0	+/-	0	+/-	0	0	0
17	Sensibiliser la jeunesse à l'environnement.	+	+	+	+	+	+	0	0
18	Faire des communes un modèle d'adaptation au changement climatique	+	+	0	0	0	0	0	0
19	Encourager et accompagner les entreprises du territoire à entamer des démarches de transition écologiques et énergétiques.	+	+	+	+	+	+	0	0

Axe 6 : Communication et gouvernance

20	Piloter, animer et évaluer le PCAET	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Mettre en place une communication dense efficace et diversifiée à l'aide des moyens de communication existants du Limouxin.	0	0	0	0	0	0	0	0

• Incidences sur le milieu humain :

Action		Milieu Humain : avant ERC													
N°	Nom	Populations et risques sanitaires		Parc bâti		Activités économiques		Infrastructures transport		Risque technologiques		Déchets		Nuisances	
		Avant mesure ERC	Après mesure ERC	Avant mesure ERC	Après mesure ERC	Avant mesure ERC	Après mesure ERC	Avant mesure ERC	Après mesure ERC	Avant mesure ERC	Après mesure ERC	Avant mesure ERC	Après mesure ERC	Avant mesure ERC	Après mesure ERC
Axe I. Généraliser la sobriété et l'efficacité thermique du patrimoine bâti par l'utilisation de techniques et méthodologies adaptées															
1	Rénovation du parc privé et public.	+	+	++	++	+	+	0	0	0	0	-	+	-	0
2	Construction d'écoquartiers et bâtiments écologiques.	+	+	++	++	++	++	0	0	0	0	-	+	-	0

3	Soutenir les filières matériaux locaux écoresponsables pour le secteur du bâtiment.	+	+	++	++	++	++	0	0	0	0	0	0	0	0
Axe 2. Des moyens de transport propres et accessibles adaptés à tous en milieu rural															
4	Diagnostiquer les attentes de mobilité sur le territoire pour la mise en place d'actions et d'expérimentations solidaires.	0	0	0	0	0	0	++	++	0	0	0	0	0	0
5	Développer les infrastructures adaptées au déploiement des mobilités douces.	++	++	0	0	+	+	++	++	0	0	+/-	0	0	0
6	Réflexion sur une mobilité propre pour la CCL.	+	+	0	0	0	0	++	++	0	0	0	0	+	+
7	Optimiser l'utilisation de la voie ferrée pour le transport de personnes et de marchandises.	+	+	0	0	+	+	++	++	0	0	0	0	0	0
Axe 3. Développer des ENR respectueuses des paysages															
8	Favoriser la montée en compétences des élus sur les ENR afin de planifier un développement répondant aux enjeux énergétiques et écologiques.	0	0	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	Développer des ENR électriques sur le territoire.	0	0	+	+	+	+	0	0	0	0	-	+/-	-	+/-
10	Développer la filière Biogaz sur le territoire.	0	0	0	0	+	+	0	0	-	0	+/-	0	-	0
Axe 4 : Maintenir et développer la séquestration carbone sur le territoire															
11	Gérer les ressources en bois et investir dans le bois énergie.	+/-	+/-	+	+	++	++	0	0	0	0	0	0	0	0
12	Accompagner le développement d'une agriculture durable sur le territoire.	++	++	0	0	++	++	0	0	0	0	0	0	0	0
Axe 5 : Protéger les populations et les activités économiques en s'adaptant au changement climatique															
13	Relocaliser l'alimentation sur le territoire afin de multiplier les circuits court.	+	+	0	0	++	++	0	0	0	0	0	0	0	0
14	Restauration du cycle de l'eau.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
15	Réduire la production de déchets sur le territoire.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	++	++	+/-	0

16	Mettre en place une politique d'éco responsabilité interne à la CCL.	+	+	0	0	0	0	+	+	0	0	0	0	0	0
17	Sensibiliser la jeunesse à l'environnement.	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
18	Faire des communes un modèle d'adaptation au changement climatique	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19	Encourager et accompagner les entreprises du territoire à entamer des démarches de transition écologiques et énergétiques.	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Axe 6 : Communication et gouvernance															
20	Piloter, animer et évaluer le PCAET	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Mettre en place une communication dense efficace et diversifiée à l'aide des moyens de communication existants du Limouxin.	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+

Les principales mesures ERC :

Ressources non renouvelables

- Promotion des matériaux biosourcés, recyclés ou recyclables lors des travaux de rénovation et de construction
- Recours à des artisans labélisés RGE



Impacts du développement des installations ENR

- Développement des énergies renouvelables à faire dans le respect des préconisations des études d'impact
- Privilégier l'implantation au sol sur des tissus déjà urbanisés, des sols pollués ou en toiture. Dès lors que ces implantations ne peuvent être évitées, il faudra privilégier les espaces déjà artificialisés (parkings, cours d'école...) ou des espaces à faibles sensibilités paysagère et environnementale. Une charte ENR viendra encadrer chaque type de projet pour soutenir les plus cohérents.
- Développement de la filière bois énergie : choix approprié d'essences adaptées au territoire et permettant de garantir la diversité des espèces
- Nouvelles installations de méthanisation : installées à au moins 200 m des habitations.



Nuisances

- Il faudra veiller à limiter les nuisances sonores pour la population lors des périodes de travaux.
- Repérer les secteurs les plus affectés par le bruit ferroviaire et décliner des plans locaux d'actions complémentaires pour diminuer les nuisances sonores.
- Prévenir des odeurs liées au compost : brasser afin de l'aérer.



Mobilité

- Développement de véhicules électriques : gestion de fin de vie à anticiper et veiller au bon déroulement de la filière de recyclage et retraitement de ces types de déchets,
- Ne pas s'équiper de véhicules inutilement si le besoin n'est pas avéré
- L'autopartage ou le covoiturage ne doivent pas venir substituer des trajets fait habituellement en transport en commun, en vélo ou à pied. L'implantation de l'offre doit donc être réfléchie et priorisée en ce sens.
- Développement d'infrastructures de transport (aires de covoiturages et pistes cyclables) : ne pas créer de ruptures de continuité écologique.
- Pistes cyclables : les matériaux à privilégier sont le stabilisé, le bitume perméable, un revêtement sans liant ou avec des liants d'origine végétale. La mise en place d'espaces verts autour des aménagements serait une solution de compensation pour la biodiversité, de plus cela permet également de réduire le ruissellement.
- Espaces de stationnement (y compris aires de covoiturage) : utiliser des pavés à joints enherbés (ou gazon pour les parkings ponctuellement utilisés), privilégier des revêtements sans liant ou avec liants d'origine végétale.



Urbanisme

- Choix des essences à planter en ville : les essences faiblement consommatrices d'eau et évitant les pollens.
- Les installations EnR devront le plus possible limiter l'impact visuel pour éviter des contestations d'habitants.



Déchets

- Déchets du BTP : sensibiliser à la bonne gestion, recourir à des artisans labélisés (démarche Eco-chantier) afin de limiter leur quantité et favoriser leur tri, recyclage et réemploi.
- Il faudra veiller à la fin de vie des panneaux solaires et les emmener dans des centres de tri spécialisés.

